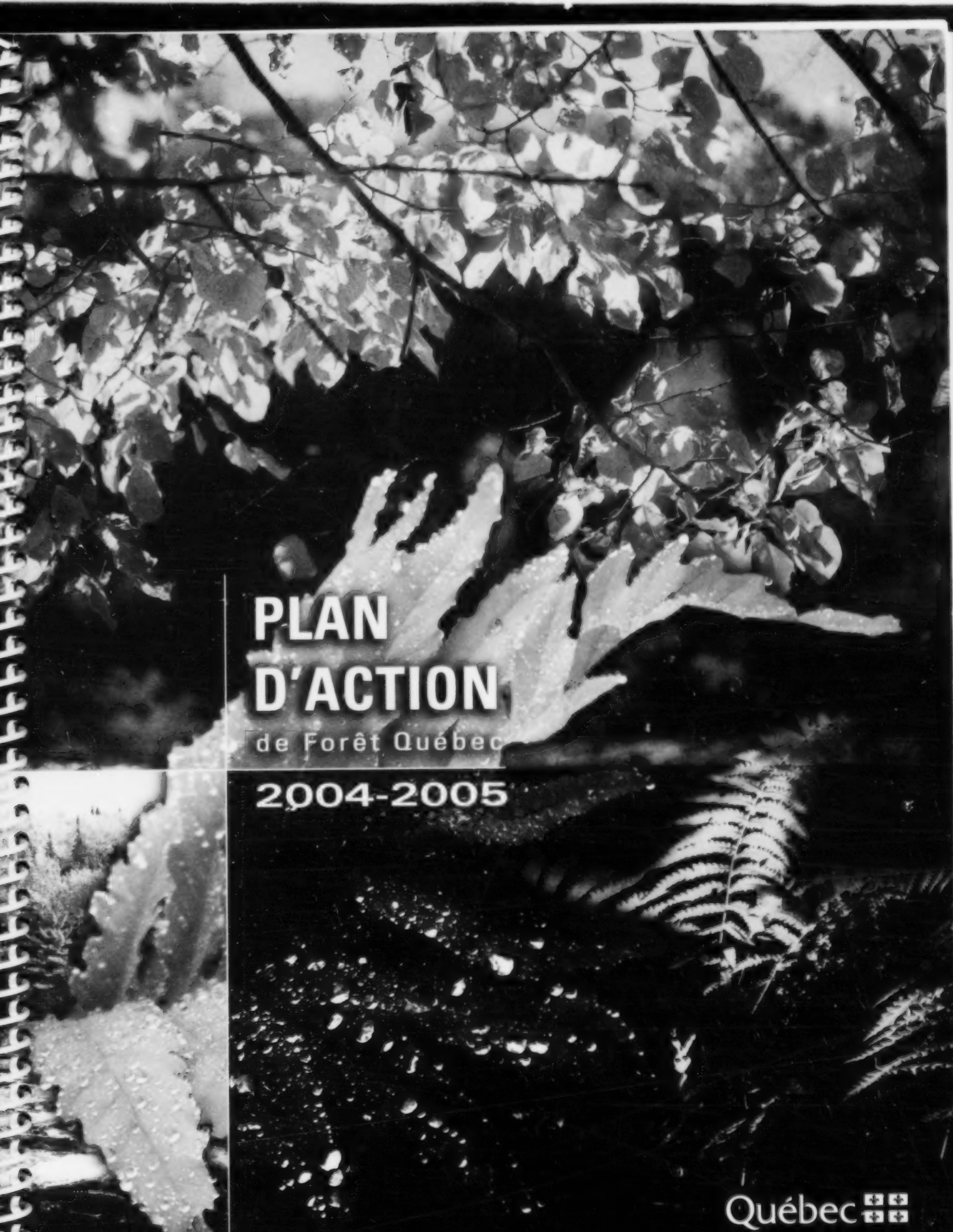

PLAN D'ACTION

de Forêt Québec

2004-2005

Québec

105-02631/

PLAN D'ACTION

de Forêt Québec

2004-2005

BIBLIOTHÈQUE
21 OCT 2004
ASSEMBLÉE NATIONALE

Le contenu de la présente publication a été rédigé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

DIFFUSION

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction des communications
5700, 4e Avenue Ouest, B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-8600
1 866 CITOYEN (1 866-248-6936)

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2004
ISBN : 2-550-43030-1
ISSN papier : 1488-3686
ISSN en ligne : 1499-3546
Code de diffusion : 2004-3030

La publication est disponible dans Internet
http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/ministere/mission/mission-foret-qc.jsp

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ 1

1. PRÉSENTATION DE FORÊT QUÉBEC 2
   - 1.1 Mission et mandats 2
   - 1.2 Organisation 2
   - 1.3 Produits et services 3
   - 1.4 Clientèles 5
   - 1.5 Principes de gestion 5

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES, ACTIONS DÉTERMINANTES ET CIBLES 6

3. RESSOURCES 9

4. APPROBATION DU PLAN D'ACTION 10

LISTE DES ANNEXES 11

Annexe 1 - Organigramme 12

Annexe 2 - Mandat des directions 13

Annexe 3 - Liste des produits et services 14

Annexe 4 - Liste des indicateurs par produits et services et par clientèle 15

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

Le Plan d'action 2004-2005 de Forêt Québec s'inscrit dans le Plan d'action des dépenses du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Il présente d'abord l'organisation en décrivant sa mission, ses mandats, ses produits et services et sa clientèle. Le plan identifie les actions déterminantes qui seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques et fixe les cibles à atteindre.

Cette année le Ministère vise à consolider sa capacité à réaliser sa mission, dont le volet forestier consiste à favoriser la connaissance et la mise en valeur des ressources forestières dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population. Forêt Québec poursuivra donc la mise en œuvre des engagements pris en 2003, à la Commission de l'administration publique, la mise en œuvre de sa démarche de modernisation de l'État et sa collaboration à la Commission d'étude scientifique chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État (Commission Coulombe).

Forêt Québec compte sur la compétence, la motivation et l'engagement de ses employés pour réaliser son plan d'action et contribuer ainsi à faire du Québec un chef de file en matière de gestion forestière en s'assurant d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population.

Michel Bordeleau

Sous-ministre associé de Forêt Québec

1. PRÉSENTATION DE FORÊT QUÉBEC

Forêt Québec est un secteur du Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs qui met en œuvre les politiques et les programmes élaborés par le Secteur des forêts.

1.1 Mission et mandats

La **mission** de *Forêt Québec* est de s'assurer d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population. Pour ce faire, il accomplit les **mandats** suivants :

- Réaliser les inventaires forestiers (interprétation des photographies aériennes, cartographie et vérification sur le terrain) ;
- Effectuer et faire exécuter des travaux de recherche et de développement en foresterie ;
- Produire (ou faire produire) les plants requis pour le reboisement des forêts publiques et privées ;
- Réaliser ou superviser la planification forestière (calcul de la possibilité forestière, approbation des plans d'aménagement forestier) ;
- Effectuer le suivi et le contrôle des interventions forestières réalisées par les industriels (mesures de protection du milieu forestier, activités d'aménagement forestier) ;
- Effectuer le contrôle des prélèvements de la matière ligneuse (vérification du mesurage des bois récoltés et perception des droits d'utilisation des ressources forestières).

1.2 Organisation

Forêt Québec est une organisation déconcentrée : plus de 75 % de ses employés exercent leurs activités dans 54 points de service répartis sur tout le territoire. En plus des unités de soutien qui relèvent du sous-ministre associé, l'organisation est constituée de deux directions générales :

- La Direction générale de la connaissance forestière et de la production de plants chapeaute la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants, qui comprend six pépinières.
- La Direction générale des services régionaux est composée de la Direction de l'assistance technique et de 9 directions régionales qui comptent 49 bureaux régionaux et locaux pour répondre aux besoins de la clientèle et de la population en matière de foresterie.

Les annexes 1 et 2 présentent l'organigramme et le mandat des directions.

1.3 Produits et services

Forêt Québec offre vingt et un produits et services qui se regroupent en six grandes familles :

Résultats de recherche

Les travaux de recherche sont axés sur l'écologie et le rendement des forêts, la sylviculture des forêts naturelles, l'économie forestière, la protection des écosystèmes forestiers, l'aménagement des plantations et l'amélioration génétique des arbres, des semences, des boutures et des plants. Les résultats sont principalement diffusés sous forme de rapports, de mémoires et d'avis scientifiques et techniques. Ils fournissent à la clientèle et à l'organisation de nouveaux outils et procédés, ainsi que les connaissances requises pour améliorer l'efficience de l'aménagement durable des forêts et pour accroître les retombées économiques.

Inventaires forestiers

Les connaissances acquises sur la forêt québécoise sont consignées sur des cartes et dans des banques de données qui sont intégrées à un système géomatique. Ce système compile des données recueillies lors des inventaires écoforestiers et il permet de diffuser les renseignements sous forme de cartes numérisées.

Les données d'inventaires servent de base au calcul de la possibilité forestière requis pour attribuer des volumes de bois aux détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Elles sont également essentielles à la planification forestière, à la gestion intégrée des ressources, à la protection de l'environnement forestier et à l'identification d'indicateurs de développement forestier durable.

Les cartes forestières offertes sont variées : cartes écoforestières à l'échelle 1 / 20 000 et 1 / 50 000, districts écologiques à l'échelle 1 / 250 000, dépôts de surface à l'échelle 1 / 50 000 et réseau routier forestier principal. Quant aux banques, elles renferment des données relatives aux superficies et aux volumes, ainsi qu'aux composantes écoforestières et physiques du milieu. Pour faciliter l'accès à l'information, des rapports synthèses d'inventaires sont produits.

Les guides de reconnaissance des types écologiques renferment l'information requise pour déterminer le type écologique à partir des clés d'identification du milieu physique, du couvert arborescent, des groupes d'espèces indicatrices, des végétations potentielles, des dépôts de surface et des fiches d'identification des espèces de sous-bois.

Semences et plants de reboisement

Chaque année, des millions de semences servent à produire les plants destinés au reboisement des forêts publiques et privées. Ces semences sont produites de plus en plus à partir de vergers à graines et sont traitées dans une usine spécialisée. Les plants destinés au reboisement sont cultivés en récipient ou à racines nues, tant dans les pépinières publiques, qui effectuent 30 % de la production, que dans les pépinières privées.

Forêt Québec est également responsable de la planification et de l'organisation de la production, de l'assistance technique aux producteurs et de la distribution des semences et des plants.

Interventions en forêt publique

L'aménagement forestier est planifié sur un horizon de 25 ans dans le plan général d'aménagement forestier (PGAF), de 5 ans dans le plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) ou d'un an dans le plan annuel d'intervention forestière (PAIF). Ces trois types[1] de plans sont approuvés en fonction des objectifs de rendement forestier fixés par le ministre.

L'approbation du PGAF par *Forêt Québec* est partie intégrante du processus d'attribution des volumes de bois aux détenteurs de CAAF. Ces attributions constituent le principal levier de développement économique du secteur forestier.

La planification est le fondement de l'émission des permis d'intervention, dont le plus important vise l'approvisionnement des usines de transformation du bois. La gestion des interventions dans les forêts du domaine de l'État comporte également le contrôle de la quantité de la ressource prélevée et le contrôle de la qualité, aux plans forestier et environnemental, des interventions réalisées par les détenteurs de CAAF. Les industriels sont responsables de produire un rapport annuel d'intervention forestière (RAIF) faisant état de la qualité de leurs interventions au plan forestier. Les suivis effectués par l'industrie sont vérifiés par *Forêt Québec*. Ces vérifications permettent d'établir la conformité des travaux aux normes d'acceptation, en vue de l'autorisation des crédits sur les redevances forestières, et de vérifier l'aptitude des traitements à atteindre les rendements escomptés. *Forêt Québec* contrôle également la qualité des interventions au plan environnemental et dresse un bilan annuel de la conformité des interventions avec le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI).

L'approbation des plans d'aménagement et le suivi des interventions sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de rendement forestier et de protection de l'ensemble des ressources du milieu.

Développement forestier et de l'emploi

Forêt Québec contribue à l'élaboration des scénarios d'attribution des bois, en fournissant l'information pertinente. L'organisation participe également à la promotion de l'aménagement forestier durable et à celle des produits forestiers, notamment à l'échelle régionale et locale. De plus, elle collabore à la préparation des conventions d'aménagement forestier et des ententes de développement régional.

Programmes d'aide financière

La gestion des programmes d'aide financière favorise la mise en valeur des forêts publiques et privées, tout en contribuant au développement économique du milieu. Elle permet aussi de réaliser certains projets conjoncturels, comme le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) et le *Programme de création d'emplois en forêt*.

L'annexe 3 présente une liste détaillée des produits et services.

---

1. À compter du 1er avril 2005, la forme et la teneur des plans seront ajustées pour se conformer aux modifications apportées à la Loi sur les forêts en 2001.

1.4 Clientèles

Les produits et services offerts par *Forêt Québec* sont principalement destinés aux utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que :

- les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ;
- les bénéficiaires de conventions d'aménagement forestier (CvAF), de contrats d'aménagement forestier (CtAF) et de conventions de garantie de suppléance ;
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée ;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation ;
- les acériculteurs, les producteurs de bleuet , les producteurs de bois de chauffage à des fins commerciales, les divers groupes d'utilisateurs des autres ressources du milieu, tels que les pourvoyeurs et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de réserves fauniques ;
- les citoyens qui récoltent du bois de chauffage à des fins domestiques ;
- certaines administrations locales et régionales, telles que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) ;
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier.

De plus, certains produits et services offerts par *Forêt Québec* intéressent d'autres clientèles, tels les consultants, les organismes de protection des forêts, les établissements d'enseignement et de recherche. Enfin, certaines administrations gouvernementales qui se préoccupent de la gestion des ressources et du développement économique font aussi appel à *Forêt Québec*.

1.5 Principes de gestion

Le présent plan d'action tient compte de la nécessité d'harmoniser le rôle de *Forêt Québec* avec les particularités régionales. Pour le mettre en œuvre, *Forêt Québec* a adopté les principes de gestion suivants :

- Assurer la transparence à tous les niveaux de l'organisation ;
- Favoriser la participation des employés de tous les niveaux par le truchement de nombreux comités d'organisation du travail ;
- Favoriser le travail en équipe, essentiel à la cohérence, grâce à des comités d'intégration et de gestion ;
- Axer la gestion sur les résultats et sur la responsabilisation accrue des employés.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES, ACTIONS DÉTERMINANTES ET CIBLES

Forêt Québec entend mettre en œuvre 14 actions déterminantes afin de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques ministériels et mesurer sa performance par rapport aux cibles fixées pour 2004-2005. Par ailleurs, Forêt Québec rendra compte également du coût de revient de ses activités principales et de résultats en lien avec sa mission, notamment en mesurant la conformité des interventions forestières des industriels aux normes et règlement.

L'annexe 4 présente la liste des indicateurs par produits et services et par clientèle.

OBJECTIF STRATÉGIQUE **AMÉLIORER LES SERVICES AUX CITOYENS**

ACTION DÉTERMINANTE	CIBLE
• Adhérer aux objectifs de la *Déclaration de services aux citoyens*	► Respecter dans 100 % des cas les 4 engagements inscrits dans la *Déclaration de services aux citoyens*

OBJECTIF STRATÉGIQUE **ADAPTER LES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE AUX ORIENTATIONS DU PROCESSUS DE MODERNISATION DE L'ÉTAT**

ACTION DÉTERMINANTE	CIBLE
• Mettre en œuvre le plan d'action déposé à la Commission sur l'administration publique à la suite du Rapport du Vérificateur général du Québec de décembre 2002	► Réaliser 100 % des mesures correctrices prévues sous la responsabilité de Forêt Québec
• Mettre en œuvre la démarche de modernisation de l'État	► Réaliser 100 % des mesures de modernisation prévues sous la responsabilité de Forêt Québec
• Réviser et consolider les programmes de soutien conformément à la mission de Forêt Québec	► Réviser 100 % des programmes de soutien

OBJECTIF STRATÉGIQUE

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE GESTION DU TERRITOIRE ET DE SES RESSOURCES SELON UNE APPROCHE INTÉGRÉE

ACTION DÉTERMINANTE	CIBLE
• Poursuivre le programme d'amélioration qualitative des plants produits pour le reboisement	► Faire passer de 71 % à 75 % la proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement *Mesurer le coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient de 120 cm³ et moins* *Mesurer le coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient de plus de 120 cm³*
• Conclure des ententes avec les conférences régionales des élus (CRÉ) et, le cas échéant, avec les communautés autochtones	► Signer avec les CRÉ 100 % des ententes de délégation prévues
• Poursuivre l'application de la *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier*	► Réaliser 100 % des consultations prévues
• Déterminer la possibilité forestière et améliorer les outils afférents	► Compléter 100 % des activités prévues au calendrier de réalisation des calculs de possibilité forestière dans les délais requis ► Améliorer la qualité des calculs de possibilité forestière *Mesurer le coût de réalisation des calculs de possibilité forestière par km²*
• Effectuer le suivi et le contrôle des activités d'aménagement forestier : - *S'assurer du respect des stratégies d'aménagement*	► Mesurer le taux de réalisation des travaux requis par la stratégie d'aménagement planifiée par les bénéficiaires et en rendre compte ► Apporter les correctifs requis (plan correcteur réparti sur 2 ans) pour 100 % des aires communes problématiques ► Rendre compte du taux de conformité des interventions forestières aux normes de rendement ► Apporter les correctifs requis (plan correcteur) pour 100 % des aires communes problématiques

OBJECTIF STRATÉGIQUE

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE GESTION DU TERRITOIRE ET DE SES RESSOURCES SELON UNE APPROCHE INTÉGRÉE **(SUITE)**

ACTION DÉTERMINANTE	CIBLE
- *Effectuer le suivi et le contrôle des traitements admissibles en paiement des droits sylvicoles*	► Réaliser le suivi terrain des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) : - Vérifier, après traitement, 50 % des superficies - Rendre compte du taux de conformité aux normes d'acceptation[2] des interventions forestières admissibles en paiement des droits *Mesurer le coût de vérification des TSAPD par hectare de traitements vérifiés* *Mesurer le ratio entre le coût de vérification des TSAPD et les crédits accordés*
- *Effectuer le suivi et le contrôle des interventions de prélèvement de la matière ligneuse*	► Réaliser le bilan global de la matière ligneuse pour 100 % des aires communes : - possibilité forestière - volume attribué - volume récolté et mesuré - autres volumes affectés par les opérations de récolte ► Apporter les correctifs requis (plan correcteur) dans l'année subséquente pour 100 % des aires communes problématiques
- *Effectuer le suivi et le contrôle des mesures de protection de l'environnement*	► Réaliser les objectifs de vérification[3] du RNI et rendre compte du taux de conformité
◦ Débuter le quatrième programme décennal d'inventaire forestier[4]	► Réaliser 100 % des activités prévues *Mesurer le coût de réalisation par km²*
◦ Acquérir et diffuser de nouvelles connaissances dans les domaines de la gestion, de l'écologie et de la protection des forêts, ainsi qu'en matière de sylviculture et de génétique forestière	► Réaliser 100 % des activités prévues en matière de recherche forestière

2. Les normes d'acceptation font référence au document Instructions relatives à l'application du Règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits.
3. Les objectifs de vérification sont décrits dans le Cahier d'instructions relatives au suivi de l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État.
4. Les résultats pour les indicateurs relatifs à cette action ne seront disponibles qu'à partir de 2005-2006 considérant les différentes étapes du processus d'acquisition d'informations préalables et nécessaires à la réalisation de l'inventaire forestier.

3. RESSOURCES

Pour atteindre ses objectifs, *Forêt Québec* compte sur un personnel compétent dont les deux tiers sont spécialisés en foresterie ou dans des domaines connexes. Pour l'année 2004-2005, *Forêt Québec* dispose d'un budget total de 262,6 millions de dollars dont 190,5 millions de dollars et 1 879 personnes (ETC) pour livrer ses produits et services.

À ces montants, s'ajoute le coût des services professionnels fournis pas le Ministère en matière de ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

PRODUITS ET SERVICES	BUDGET (en millions de $)	EFFECTIF (ETC)
Résultats de recherche	19,9	180
Inventaires forestiers	23,0	113
Semences et plants de reboisement	44,7	478
Interventions en forêt publique	79,1	1 046
Développement forestier et de l'emploi	3,1	47
Programmes d'aide financière	20,7	15
Sous-total des produits et services	**190,5**	**1 879**
Contribution à SOPFEU et SOPFIM	16,6	—
Programmes (création d'emplois, forêt privée, autres)	55,5	—
TOTAL	**262,6**	**1 879**

Par ailleurs, *Forêt Québec* assure la perception des droits d'utilisation de la ressource forestière :

PRÉVISION POUR L'ANNÉE 2004-2005	(en millions de $)
Revenus bruts	319,0
Crédits de droits de coupe	223,0

4. APPROBATION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action 2004-2005 de *Forêt Québec* a été soumis au sous-ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, monsieur Michel Boivin, qui l'a approuvé le 27 juillet 2004, à Québec.

Michel Boivin

Sous-ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Organigramme

Annexe 2 - Mandat des directions

Annexe 3 - Liste des produits et services

Annexe 4 - Liste des indicateurs par produits et services et par clientèle

Annexe 1 - Organigramme

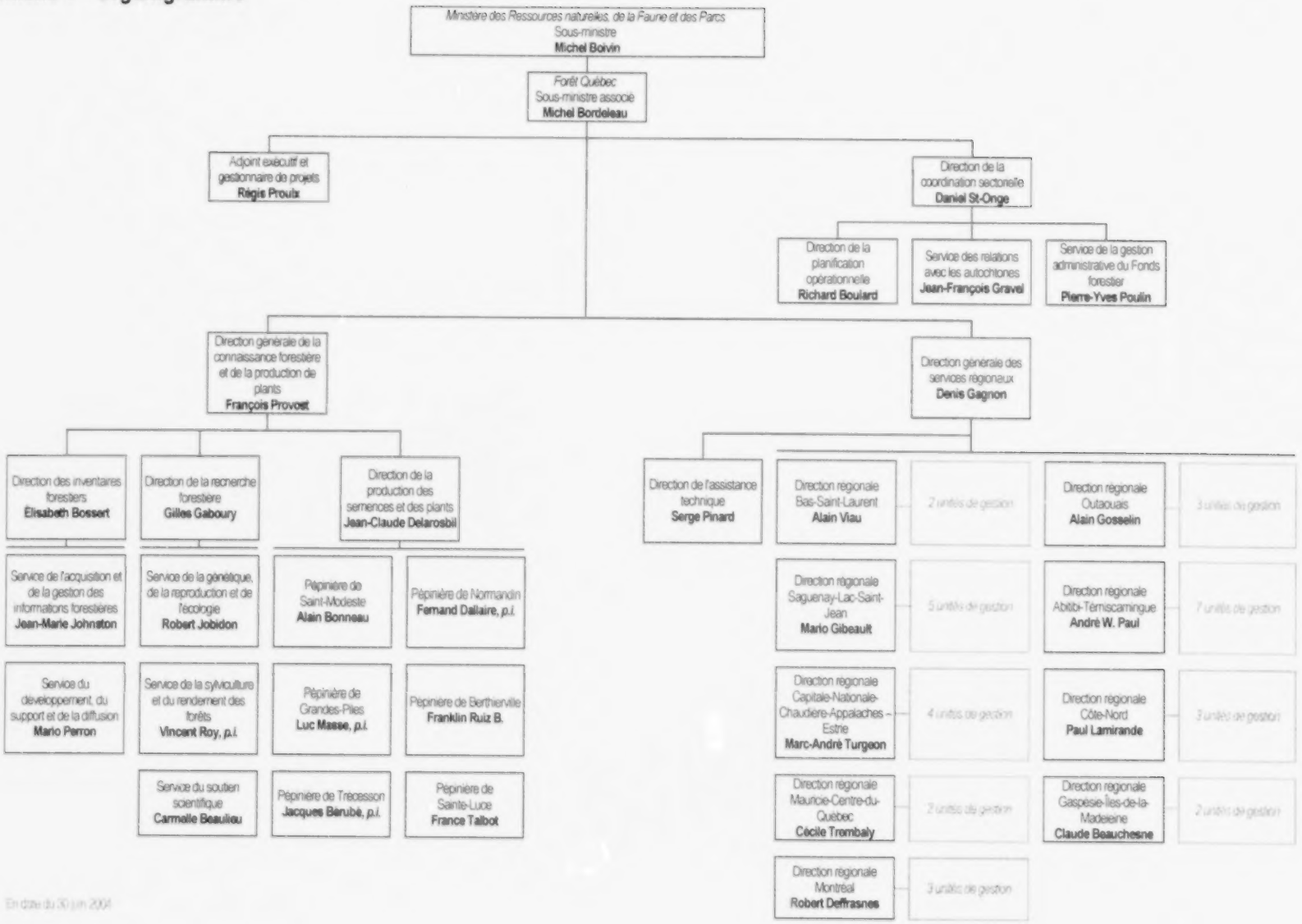

En date du 30 juin 2004

Annexe 2 - Mandat des directions

Forêt Québec dispose d'un réseau largement déconcentré, avec sa Direction générale des services régionaux qui chapeaute la Direction de l'assistance technique ainsi que les 9 directions régionales, composées de 49 bureaux régionaux et locaux. *Forêt Québec* compte également trois directions centrales : la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants qui forment la Direction générale de la connaissance forestière et de la production de plants. Enfin, les unités de soutien qui relèvent de la Direction de la coordination sectorielle offrent les services de relations avec les autochtones, de gestion administrative du Fonds forestier et d'expertise dans les domaines stratégiques.

La Direction générale des services régionaux

Les neuf directions régionales sont les portes d'entrée pour la clientèle en matière de foresterie. Leur rôle principal consiste à exercer les fonctions qui leur sont déléguées par l'État en matière de gestion forestière, dont la détermination de la possibilité forestière, la supervision, l'analyse et l'approbation des plans d'aménagement forestier, ainsi que le suivi des interventions dans les forêts publiques. Elles doivent donc acquérir des connaissances sur la forêt et fournir une expertise en vue de l'élaboration des lois, des règlements et des programmes forestiers. Enfin, elles gèrent les programmes forestiers et elles assurent la liaison avec les organismes régionaux et locaux.

La Direction de l'assistance technique seconde le directeur général et les gestionnaires régionaux dans le but d'améliorer les services à la clientèle et d'assurer l'équité et la cohérence des interventions, ainsi que leur conformité aux orientations de la direction. Elle intervient dans les domaines du mesurage et de la facturation des bois, de la délivrance des permis d'intervention, de la construction des ponts et des chemins forestiers, de l'utilisation polyvalente du milieu forestier et de l'exécution des traitements sylvicoles.

Direction générale de la connaissance forestière et de la production de plants

La Direction de la recherche forestière planifie, coordonne, réalise et finance des travaux de recherche-développement qui visent à répondre aux besoins de la clientèle en matière d'aménagement des ressources du milieu forestier. Ces travaux touchent les aspects écologique, biophysique et économique de la foresterie. Avec le soutien des organismes intéressés, elle assure la diffusion des nouvelles connaissances, des pratiques inédites et des outils novateurs, au bénéfice de sa clientèle.

La Direction des inventaires forestiers fournit l'expertise en matière d'acquisition et d'analyse des données sur les écosystèmes forestiers, qui permettent de définir les objectifs de mise en valeur et d'utilisation des ressources forestières. Elle recueille diverses données d'inventaire, compile, traite et gère ces données au moyen du Système d'information écoforestière (SIEF) dont elle assure l'entretien. Enfin, elle diffuse ses produits auprès de ses divers groupes de clients.

La Direction de la production des semences et des plants chapeaute 6 pépinières, un centre de bouturage et un centre de traitement des semences. Elle est responsable de la production des plants améliorés par sélection de semences de qualité supérieure, en quantité suffisante pour combler les besoins de reboisement. Actuellement, quelque 130 millions de plants sont requis chaque année pour maintenir le rendement des forêts du Québec.

Annexe 3 - Liste des produits et services

1. Résultats de recherche
   - Résultats de recherche et développement
2. Inventaires forestiers
   - Données et cartes écoforestières
   - Guides de reconnaissance des types écologiques
3. Semences et plants de reboisement
   - Semences forestières
   - Plants de reboisement
4. Interventions en forêt publique
   - Documents relatifs aux droits d'usage[5]
   - Rapport des possibilités forestières et du rendement des forêts
   - Plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestier approuvés
   - Permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois
   - Permis d'intervention pour une utilisation polyvalente du milieu forestier[6]
   - Bilan des suivis et contrôles des activités d'aménagement forestier (traitements sylvicoles)
   - Bilan du contrôle des prélèvements de la matière ligneuse
   - Bilan des suivis et contrôles des mesures de protection environnementale
   - Voirie forestière
   - Dossiers d'infraction
5. Développement forestier et de l'emploi
   - Expertise en matière de développement régional
   - Données et informations résultant des consultations du milieu
   - Promotion de l'aménagement forestier durable, du développement économique et des produits forestiers
6. Programmes d'aide financière
   - Aide à la mise en valeur de la forêt privée
   - Programme de création d'emplois en forêt
   - Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

---

5 Permis d'usine de transformation du bois ; contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier ; contrat d'aménagement forestier ; garantie de suppléance ; convention d'aménagement forestier ; convention pour une forêt d'enseignement et de recherche ; convention pour une forêt d'expérimentation ; entente de développement régional.

6 Approvisionnement d'usine de transformation du bois à des fins de production énergétique ou métallurgique ; récolte d'arbustes et d'arbrisseaux ; expérimentation et recherche ; aménagement faunique, récréatif ou agricole ; récolte de bois de chauffage à des fins commerciales ; récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ; culture et exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ; travaux d'utilité publique ; activités minières.

Annexe 4 - Liste des indicateurs par produits et services et par clientèle

PRODUITS ET SERVICES / ACTIVITÉS	INDICATEUR DE PERFORMANCE		INDICATEUR DE RÉSULTATS (EN LIEN AVEC LA MISSION)
	Efficacité	Efficience	
INVENTAIRES FORESTIERS	• Taux de réalisation du 4e programme d'inventaire forestier	• Coût de réalisation par km²	—
RECHERCHE FORESTIÈRE	• Taux de réalisation de la planification des activités de recherche forestière	—	—
SEMENCES ET PLANTS DE REBOISEMENT	• Proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement	• Coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient de : - 120 cm³ et moins - plus de 120 cm³	—
INTERVENTIONS EN FORÊT PUBLIQUE			
Planification forestière	• Taux de réalisation des calculs de possibilité forestière	• Coût des calculs de possibilité forestière par km²	—
Suivi et contrôle des activités d'aménagement forestier	• Taux de réalisation des travaux requis (aménagement forestier) • Taux de vérification, après traitement, des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) • Taux de réalisation du bilan de la matière ligneuse	• Coût de vérification des TSAPD par hectare de traitements vérifiés	• Taux de conformité aux normes de rendement des interventions forestières réalisées par les industriels • Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées par les industriels • Ratio : coût de vérification des TSAPD / crédits accordés
Suivi et contrôle des mesures de protection de l'environnement	• Taux de réalisation des objectifs de vérification du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI)	• Coût de vérification du RNI par hectare de bois récolté	• Taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les industriels
DÉVELOPPEMENT FORESTIER ET DE L'EMPLOI & PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE	—	—	• Proportion des ententes de délégation signées avec les conférences régionales des élus (CRÉ) • Proportion des consultations réalisées

CLIENTÈLE	INDICATEUR DE DÉLAIS DE SERVICE	INDICATEUR D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	INDICATEUR DE MODERNISATION
• Bénéficiaires de CAAF • Bénéficiaires de conventions et contrats • Organismes liés à la gestion de la forêt privée • Industriels (bois, papier, autres) • Producteurs de bois de chauffage et utilisateurs des autres ressources • Citoyens (bois de chauffage domestique) • Administrations locales et régionales • Communautés autochtones	• Taux de respect des délais de service (pour chacun des 4 engagements) : - Accueil des visiteurs en moins de 10 minutes - Réponse à la correspondance en moins de 10 jours - Accusé réception du courrier électronique en moins d'un jour - Accusé réception d'une plainte écrite en moins de 5 jours	• Taux de réalisation des activités sous la responsabilité de *Forêt Québec* relativement à la mise en œuvre du plan d'action déposé à la *Commission de l'administration publique* à la suite du *Rapport du Vérificateur général du Québec* sur la gestion des forêts publiques	• Taux de réalisation des mesures de modernisation sous la responsabilité de Forêt Québec • Proportion des programmes de soutien révisés conformément à la mission de Forêt Québec

BIBLIOTHÈQUE
2 1 OCT 2004
ASSEMBLÉE NATIONALE

BUREAUX RÉGIONAUX ET LOCAUX

Bas-Saint-Laurent (01)
Bureau régional **(418) 727-3710**
92, 2e Rue Ouest, bureau 207-9
Rimouski (Québec) G5L 8B3

Rimouski	(418) 727-3710
Rivière-du-Loup	(418) 862-8213
Amqui	(418) 629-3068
Pépinière de Sainte-Luce	(418) 739-4819
Pépinière de Saint-Modeste	(418) 862-5511

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
Bureau régional **(418) 695-8125**
3950, boul. Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Chicoutimi	(418) 698-3787
Saint-Félicien	(418) 679-3700
Roberval	(418) 275-2461
Alma	(418) 668-8319
Dolbeau-Mistassini	(418) 276-1400
Pépinière de Normandin	(418) 274-7052

Capitale-Nationale (03) – Chaudières-Appalaches (12) – Estrie (05)
Bureau régional **(418) 643-4680**
1685, boul. Hamel, bureau 1.14
Québec (Québec) G1N 3Y7

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	(418) 875-4266
La Malbaie	(418) 665-3721
Saint-Georges	(418) 226-3400
Sherbrooke	(819) 820-3190
L'Islet-ville	(418) 247-3972

Mauricie (04)
Bureau régional **(819) 371-6151**
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Shawinigan-Sud	(819) 536-2695
La Tuque	(819) 523-9566
Pépinière de Grandes-Piles	(819) 538-8691

Montréal (06)
Bureau régional **(514) 873-2140**
545, boul. Crémazie Est, 8e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Outaouais (07)
Bureau régional **(819) 772-3487**
170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 7.340
Gatineau (Québec) J8X 4C2

Fort-Coulonge	(819) 683-2626
Gatineau	(819) 986-1280
Maniwaki	(819) 449-3333

Abitibi-Témiscamingue (08)
Bureau régional **(819) 763-3407**
70, boul. Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Ville-Marie	(819) 629-6494
Rouyn-Noranda	(819) 763-3388
Val-d'Or	(819) 354-4611
Senneterre	(819) 737-2350
La Sarre	(819) 339-7521
Amos	(819) 444-5238
Pépinière de Trécesson (Amos)	(819) 444-5447

Côte-Nord (09)
Bureau régional **(418) 295-4676**
625, boul. Laflèche, R.C. 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Les Escoumins	(418) 233-2232
Forestville	(418) 587-4445
Baie-Comeau	(418) 295-4567
Sept-Îles	(418) 964-8676
Havre-Saint-Pierre	(418) 538-2939

Nord-du-Québec (10)

Chibougamau	(418) 748-2647
Lebel-sur-Quévillon	(418) 755-4838

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)
Bureau régional **(418) 388-2125**
195, boul. Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

Caplan	(418) 388-2125
Gaspé	(418) 360-8371
Sainte-Anne-des-Monts	(418) 763-5581

Lanaudière (14)

Sainte-Émilie-de-l'Énergie	(450) 886-0916
Pépinière de Berthierville	(450) 836-3787

Laurentides (15)

Mont-Tremblant	(819) 425-6375
Mont-Laurier	(819) 623-5781

Montérégie (16)

Granby	(450) 776-7262

Centre-du-Québec (17)

Victoriaville	(819) 752-9754

AUTRES BUREAUX DE FORÊT QUÉBEC

Direction de la recherche forestière
2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8 (418) 643-7994

AUTRES UNITÉS ADMINISTRATIVES (dans l'immeuble Sainte-Foy)

Direction générale des services régionaux	(418) 627-8652
Direction des inventaires forestiers	(418) 627-8669
Direction de la production des semences et des plants	(418) 627-8660
Direction de l'assistance technique	(418) 627-8656
Direction de la coordination sectorielle	(418) 627-8652

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
QL B 283 589

SERVICE AUX CITOYENS

Vous écouter pour mieux vous répondre

Vos remarques et vos commentaires sont importants ; n'hésitez pas à nous en faire part. De plus, si vous croyez que vos démarches n'ont pas été accueillies avec toute l'attention désirée, vous pouvez nous contacter par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par téléphone :

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Service aux citoyens
5700, 4e Avenue Ouest, local B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Courrier électronique :
service.citoyens@mrnfp.gouv.qc.ca

Site Internet : www.mrnfp.gouv.qc.ca

Télécopieur : (418) 643-0720

Région de la Capitale-Nationale : (418) 627-8600
Ailleurs au Québec : 1 866 CITOYEN
1 866 248-6936

Heures régulières de bureau : Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h 30

Ressources naturelles, Faune et Parcs
Québec